

SORYO 4 – Gestion Obligations **ISIN : FR0011006733**
OPCVM nourricier du fonds Sunny Euro Strategic Part P EUR

Cet OPCVM est géré par PINK CAPITAL

Objectifs et politique d'investissement

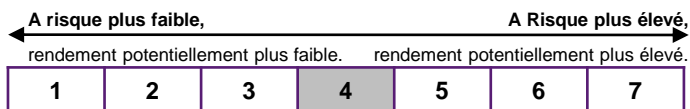
Les principales caractéristiques du fonds :

- Le FCP est un fonds nourricier du fonds maître Sunny Euro Strategic (Part P EUR). Sa performance sera inférieure à celle du fonds maître, du fait des frais de gestion propres au nourricier.
- Le fonds est classé « Diversifié ».
- L'OPCVM est investi en permanence dans son maître à hauteur de 85% ou plus.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

- *Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des OPC.*
- *L'objectif du FCP Sunny Euro Strategic est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 2 ans, une performance après frais de gestion, au moins égale à l'indicateur de référence qui est l'EuroMTS 1-3 ans (Ticker Bloomberg EMTXART - coupons réinvestis).*
- *Le FCP Sunny Euro Strategic est un fonds de classification « Diversifié » mettant en œuvre une stratégie principalement orientée dans l'investissement en produits de taux, consistant notamment à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif de les porter à leur terme, le portefeuille obligataire ayant donc une faible rotation. La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme, l'identification de secteurs d'activité et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques.*
- *Le fonds sera investi en titres de créance et instruments du marché monétaire (dont titres intégrant des dérivés tels que EMTN, BMTN, Obligations convertibles, Certificats), d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de pays ou de zone géographique, et sans contrainte de notation. Le fonds pourra donc être investi jusqu'à 100% en titres à caractère spéculatif. L'exposition sur le marché des taux pourra être comprise entre 0% et 100% de l'actif net en fonction des stratégies de couverture ou d'exposition mises en œuvre selon les conditions de marché. La sensibilité du portefeuille est au maximum de +10.*
- *Le fonds pourra être exposé au risque actions au plus pour 20% de son actif net, par le biais d'obligations convertibles, ou d'OPC (à titre accessoire). La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation des émetteurs ne sont pas déterminés à l'avance et se feront en fonction des opportunités de marché. Le fonds pourra donc être exposé jusqu'à 20% de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations.*
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.
- Cet OPCVM capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
- L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 9 heures (heure de Paris) auprès de CACEIS Bank France. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée et publiée en J+1, sur la base des cours de clôture de la veille. Le règlement des souscriptions et des rachats intervient le jour de banque ouvré suivant la date d'établissement de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement



- L'OPCVM a un niveau de risque de 4 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de manière limitée l'exposition aux marchés actions.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la Rubrique « conditions de souscriptions et de rachat » du prospectus de l'OPCVM maître.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE PAR L'INDICATEUR :

Le FCP a le même profil de risque que l'OPCVM maître Sunny Euro Strategic part P.

- **Risque de crédit :** *Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.*
- **Risque de contrepartie :** *Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- **Impact des instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré :** *la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.*
- Pour plus d'information sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

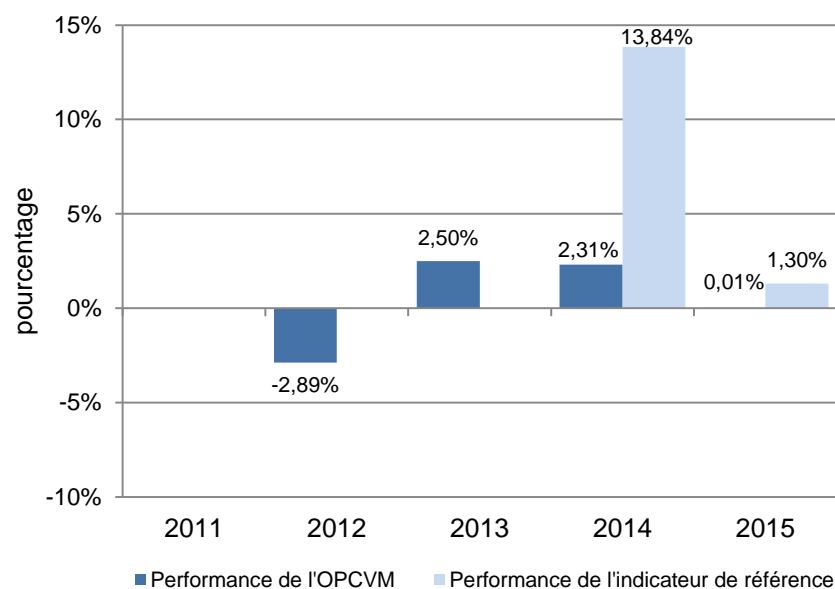
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrées	2%
Frais de sortie	0 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.*	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,55%
Frais prélevés par le fonds sous certaines conditions	
Commission de performance	Néant

*Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais.

Les frais courants sont basés sur les frais de l'exercice clos en décembre 2014. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais et autres charges, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus, disponible sur le site internet : www.pinkcapital.fr.

Performances passées



AVERTISSEMENT :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 04/03/2011

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :

- Jusqu'au 18/02/2013, le FCP se dénommait Renyon Patrimoine Investissement.
- Jusqu'au 09/09/2013, le FCP était un OPCVM nourricier du FCP PINK Tempo I.
- Au 15/05/2014, passage en FCP conforme à la directive européenne 2009/65/CE
- Nouvel indicateur de référence depuis le 01/07/2015 : Euro MTS 1-3 ans (Ticker Bloomberg EMTXART).

Informations pratiques

- Le dépositaire de ce fonds est Caceis Bank France.
- Le prospectus de l'OPCVM, le DICI et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM et de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande à info@pinkcapital.fr et sont disponibles sur le site internet www.pinkcapital.fr.
- La valeur liquidative de l'OPCVM ainsi que celle du fonds maître sont disponibles sur le site internet : www.pinkcapital.fr, sur simple demande au +33 (0)1 707 26 707 ou par mail : info@pinkcapital.fr.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du distributeur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPC (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).
Le statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis est : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité) ;
http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf
- La responsabilité de PINK Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.